



République Tunisienne

Ministère de la planification et du Développement Régional

**Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives**

**ITCEQ/N°22/2012**

**Caractéristiques du tissu  
Industriel tunisien en 2011 :  
Cadre institutionnel et Financement des PME.**

**BouAli Mounira**

**2012**

---

*27 Rue de Liban - 1002 Tunis- Belvédère – Tunisie – Tél :(+216) 71 802 044*

*Fax : (+216) 71 787 034 Site Web: [www.ieq.nat.tn](http://www.ieq.nat.tn) e-mail : [ieq@mdci.gov.tn](mailto:ieq@mdci.gov.tn)*

## Sommaire

I. Avant Propos.....	3
II. Caractéristiques du tissu industriel .....	5
A. Structure du tissu industriel tunisien en 2011 .....	5
1. Dénombrement des entreprises tunisiennes.....	5
2. Diversité sectorielle des entreprises au niveau des industries manufacturières dans le secteur formel : .....	7
III. Cadre institutionnel des PME.....	14
<b>A. Environnement et promotion des PME</b> .....	14
<b>A1- Les politiques de promotion des PME.</b> .....	15
1. La promotion de l'esprit entrepreneurial .....	15
2. L'analyse du profil du promoteur .....	15
<b>A2. Les programmes pour la promotion des PME.</b> .....	17
1- Le programme de mise à niveau : PMN .....	17
2- Le Programme de Modernisation Industrielle : PMI .....	18
3- Le programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PCAM) : .....	20
<b>B. Financement des PME</b> .....	21
1- Le Fonds National de Garantie FNG .....	21
2 - Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle : FOPRODI.....	22
3 - La société tunisienne de garantie : SOTUGAR .....	23
4- Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers : FONAPRAM .....	24
5- La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises : BFPME.....	24
<b>Annexes</b> .....	26

## **I. Avant Propos**

Dès la fin des années 1990 et en perspective de l'application effective de l'accord de libre échange avec l'UE, la Tunisie a été parmi les premiers pays à lancer en 1996, un programme de mise à niveau (PMN) du secteur industriel. Ce programme visait principalement une restructuration et une modernisation du tissu industriel Tunisien et un renforcement de la compétitivité des entreprises tunisiennes. Par ailleurs, un nouveau programme européen, dit de modernisation industrielle (PMI), a été lancé en novembre 2003. Il met l'accent sur le soutien des institutions publiques au secteur privé (API, centres techniques), sur l'accès au financement, ainsi que sur la maîtrise de l'immatériel (management, innovation, développement, gestion, organisation, marketing, méthode de production...). Parallèlement, le gouvernement tunisien a mis à la disposition des PME tunisiennes un financement prenant en charge 70% des frais de développement de l'immatériel au sein de leurs structures.

Pour les pays en développement, les PME constituent un facteur potentiel appréciable dans le processus de développement économique et social. La flexibilité de leur structure, leur capacité à s'adapter aux fluctuations du marché, leur aptitude à assurer une intégration économique et le développement des régions, toutes ces qualités leur donnent une place prépondérante dans la politique industrielle des pays préoccupés par le développement et surtout la préservation de l'emploi.

Le tissu industriel tunisien est composé du secteur informel et du secteur formel. Le secteur informel est défini en utilisant les critères relatifs au statut juridique de l'unité, à la taille de l'entreprise en termes d'effectifs de salariés et à la tenue d'une comptabilité de l'entreprise, de façon à ce que le secteur couvre les entreprises ayant les caractéristiques suivantes :

- Statut juridique : personnes physiques,

- Employant moins de 6 salariés,
- N'ayant pas de comptabilité,

Quant au secteur formel, il est constitué des petites entreprises qui emploient entre 6 et 49 salariés, des moyennes entreprises entre 50 et 199 salariés et des grandes entreprises qui embauchent plus de 200 salariés et suivent généralement le régime réel d'imposition.

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries (PMI) constituent aujourd'hui les principaux piliers de l'économie moderne. S'employant dans la majorité des secteurs, elles occupent le premier rang dans la création d'emplois, la production des biens et services et la génération de la valeur ajoutée, la richesse, et la croissance non seulement dans les pays industrialisés mais aussi dans les pays en voie de développement.

L'analyse descriptive du tissu industriel tunisien montre sa fragilité du fait de sa composition où le secteur formel ne présente que 3%, le secteur informel représente 97% du tissu industriel et abrite toutes les entreprises qui ne parviennent pas à respecter les normes minimales du secteur formel. La concentration des activités au niveau du secteur informel dans le commerce et la réparation et les services aux entreprises explique la complémentarité entre le secteur formel et l'informel il y a une certaine dualité entre les deux secteurs.

Il apparaît donc, qu'à l'instar des économies développées, l'Etat tunisien assume un rôle d'animateur et de régulateur d'une politique d'appui aux PME pour promouvoir la croissance et la création d'emplois. Le cadre institutionnel et juridique mis en place est semblable à celui qui existe à l'échelle internationale. Des avantages et des incitations fiscales et parafiscales ont beaucoup encouragé le secteur formel, ce qu'on peut constater c'est que le secteur informel a été plus ou moins ignoré, les micro-entreprises et les indépendants ont subi une ségrégation du côté législatif ou institutionnel. Il est donc fort utile de repenser à la décentralisation industrielle.

En fait si l'objectif est de diversifier le contenu du tissu industriel, il est recommandé de restructurer l'informel, le moderniser, tout en insistant sur le développement régional et de redéfinir la PME ; le fait d'élargir la taille des

PME permettra de faire bénéficier une bonne partie du secteur informel des avantages du formel, des études d'évaluation du code d'incitation aux investissements ont eu lieu, elles étaient à titre comparatif au niveau international et à titre d'estimation et de recensement des lois et décrets.

Des mesures sont à réviser ou à prendre pour inciter les entrepreneurs à s'installer dans les régions du SUD et de l'Ouest. A l'état actuel des choses, il faut des codes d'investissement spécifiques à chaque région ou par groupement de région, d'après l'analyse descriptive du tissu industriel par région, la forte concentration des entreprises du secteur formel est localisée dans le district de Tunis et dans les régions côtières. Ce constat se confirme aussi en terme de dynamisme du fait que les créations d'entreprises aient lieu dans ces mêmes régions.

## **II. Caractéristiques du tissu industriel**

### **A. Structure du tissu industriel tunisien en 2011**

#### **1. Dénombrement des entreprises tunisiennes<sup>1</sup>**

Au 31 décembre 2011, le nombre d'entreprises recensées s'élève à 602222 unités de production, le secteur informel compte 583849 unités de production qui représentent 96.9% de l'ensemble du tissu industriel, de son côté le secteur formel contient 18373 entreprises.

**Tableau n°1 : Répartition des entreprises par taille**

	<b>Effectif</b>	<b>structure</b>
<b>Micro entreprises et indépendants</b>	583849	97%

---

<sup>1</sup> En Tunisie, le dénombrement des entreprises est réalisé par l'Institut National de la Statistique(INS). Le Répertoire National des Entreprises est l'élément central du dispositif de mesure de la démographie des entreprises. L'utilisation de ce répertoire comme point de départ de l'analyse des caractéristiques de la PME nécessite au préalable de préciser la définition de PME utilisée et les modalités de sélection des entreprises dans le répertoire.

<b>Petites</b>	14891	2,5%
<b>Moyennes</b>	2676	0,4%
<b>PME</b>	17567	2.9%
<b>Grandes</b>	806	0,1%
<b>Total</b>	602222	100%

Source : INS,RNE Compilations ITCEQ

Les petites entreprises sont au nombre de 14891 et représentent 2.5% des entreprises recensées en 2011 et les moyennes entreprises qui comptent 2676 unités de production représentent 0.4% des entreprises totales. A leurs tours, les grandes entreprises représentent 0.1%, soit l'équivalent de 833 unités de production.

Hormis, le secteur informel, les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 95.6% du secteur formel, quant aux grandes entreprises, elles représentent la partie restante soit 4.4% (806 unités de production).

### **1- Diversité sectorielle des entreprises**

La répartition des entreprises par secteur de l'ensemble du tissu industriel, fait ressortir que 43.4% des entreprises appartiennent au secteur du commerce, 17.3% au secteur du transport et 12.0% aux industries manufacturières.

S'agissant du secteur informel, ses activités sont concentrées au niveau des services et essentiellement au niveau du commerce et du transport.

De son côté le secteur formel montre de fortes concentrations des PME au niveau, des industries manufacturières, du commerce et des services aux entreprises en affichant des proportions respectives de l'ordre de 42.2%, 20.4%, et 11.4%. A leurs tours les grandes entreprises, se distinguent par des concentrations au niveau des industries manufacturières (55.7%) et au niveau des services aux entreprises (14.1%).

**Tableau n°2 : Diversité sectorielle des entreprises tunisiennes en 2011**

ACTIVITE	INFORMEL	FORMEL				TOTAL
		PETITES	MOYENNES	PME	GRANDES	

Agriculture et Pêche	0,4%	2,8%	3,0%	2,8%	2,6%	0,4%
Ind.Manufacturières	11,0%	39,3%	58,5%	42,2%	55,7%	12,0%
Construction	4,3%	8,7%	6,8%	8,4%	6,6%	4,4%
Commerce	44,2%	22,6%	8,2%	20,4%	4,7%	43,4%
Hôtels Et Restauration	4,7%	5,6%	5,5%	5,6%	8,9%	4,7%
Transport&postes	17,7%	4,6%	3,1%	4,4%	3,2%	17,3%
Services Aux Entreprises	9,2%	11,6%	10,5%	11,4%	14,1%	9,3%
Education	3,3%	2,8%	2,1%	2,7%	1,1%	3,3%
Services Collectifs	5,0%	1,5%	1,2%	1,4%	0,9%	4,9%
Autres	0,2%	0,6%	1,1%	0,7%	2,1%	0,3%
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INS, RNE, Compilations de l'ITCEQ

## 2. Diversité sectorielle des entreprises au niveau des industries manufacturières dans le secteur formel :

Les grandes entreprises et les PME représentent respectivement 5.7% et 94.3% des industries manufacturières dans le secteur formel, à elles seules les petites entreprises accaparent presque les trois quarts des PME (74.4%).

Les PME sont fortement concentrées au niveau des industries textiles et habillement (28.0%) et au niveau des industries agricoles et alimentaires (19.7%). Par contre pour les autres secteurs, elles ont eu une part qui oscillait entre 2.4% et 7.6% à l'exception de l'activité de la métallurgie et du travail des métaux où les entreprises représentent 8.8%.

**Tableau n°3 : Répartition sectorielle des entreprises dans les Industries Manufacturières**

	Formel	Total
--	--------	-------

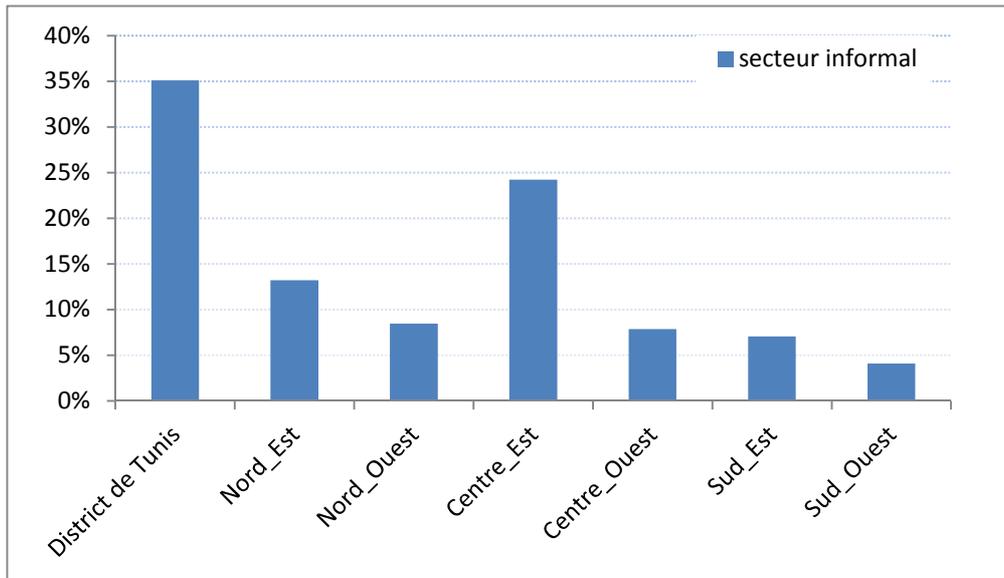
		<b>Petites</b>	<b>Moyennes</b>	<b>PME</b>	<b>Grandes</b>	
<b>Industries Agricoles et Alimentaires</b>	<b>Effectif</b>	1416	131	1547	50	1597
	<b>pourcentage</b>	<b>18,0%</b>	<b>1,7%</b>	<b>19,7%</b>	<b>0,6%</b>	<b>20,3%</b>
<b>Industries Textiles et Habillement</b>	<b>Effectif</b>	1456	743	2199	173	2372
	<b>pourcentage</b>	<b>18,5%</b>	<b>9,4%</b>	<b>28,0%</b>	<b>2,2%</b>	<b>30,2%</b>
<b>Industries du cuir et de la chaussure</b>	<b>Effectif</b>	254	89	343	26	369
	<b>pourcentage</b>	<b>3,2%</b>	<b>1,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>0,3%</b>	<b>4,7%</b>
<b>Fabrication de machines et équipements Mécaniques, Electriques et Electroniques</b>	<b>Effectif</b>	442	158	600	79	679
	<b>pourcentage</b>	<b>5,6%</b>	<b>2,0%</b>	<b>7,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>8,6%</b>
<b>Travail du bois et fabrication d'articles en bois</b>	<b>Effectif</b>	177	13	190	0	190
	<b>pourcentage</b>	<b>2,3%</b>	<b>0,2%</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>2,4%</b>
<b>Industries du papier et du carton. Edition et Imprimerie</b>	<b>Effectif</b>	234	53	287	8	295
	<b>pourcentage</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,7%</b>	<b>3,7%</b>	<b>0,1%</b>	<b>3,8%</b>
<b>Industries chimiques</b>	<b>Effectif</b>	187	46	233	18	251
	<b>pourcentage</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>3,2%</b>
<b>Industries du caoutchouc et des plastiques</b>	<b>Effectif</b>	224	57	281	10	291
	<b>pourcentage</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,7%</b>	<b>3,6%</b>	<b>0,1%</b>	<b>3,7%</b>
<b>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</b>	<b>Effectif</b>	259	67	326	35	361
	<b>pourcentage</b>	<b>3,3%</b>	<b>0,9%</b>	<b>4,1%</b>	<b>0,4%</b>	<b>4,6%</b>
<b>Métallurgie et Travail des Métaux</b>	<b>Effectif</b>	596	94	690	15	705
	<b>pourcentage</b>	<b>7,6%</b>	<b>1,2%</b>	<b>8,8%</b>	<b>0,2%</b>	<b>9,0%</b>
<b>Industries Extractives</b>	<b>Effectif</b>	239	46	285	8	293
	<b>pourcentage</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,6%</b>	<b>3,6%</b>	<b>0,1%</b>	<b>3,7%</b>
<b>Autres Industries Manufacturières</b>	<b>Effectif</b>	364	69	433	27	460
	<b>pourcentage</b>	<b>4,6%</b>	<b>0,9%</b>	<b>5,5%</b>	<b>0,3%</b>	<b>5,9%</b>
<b>Total</b>	<b>Effectif</b>	5848	1566	7414	449	7863
	<b>pourcentage</b>	<b>74,4%</b>	<b>19,9%</b>	<b>94,3%</b>	<b>5,7%</b>	<b>100%</b>

Source : INS, RNE, Compilations de l'ITCEQ

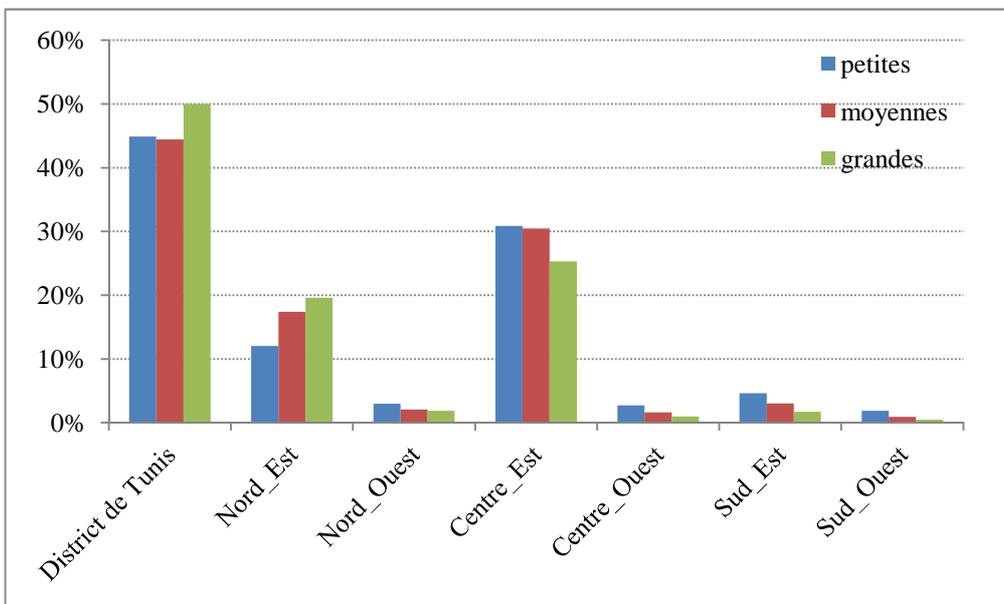
## 2. Diversité régionale des entreprises

Toute taille confondue, le District de Tunis accapare plus du tiers du tissu industriel, l'implantation des entreprises du secteur informel s'est surtout effectuée dans le District de Tunis (35.1%), au Centre-Est (24.2%) et au Nord Est (13.2%).

**Graphique n°1 : Diversité régionale des entreprises en 2011 du secteur informel**



**Graphique n°2 : Diversité régionale des entreprises en 2011 du secteur formel**



Pour le secteur formel, toute catégorie confondue, la ventilation des entreprises selon la taille et la région montre la prédominance de ces dernières dans le District de Tunis (45.0%) et dans la région du Centre Est (30.6%).

Les régions de l'Ouest attirent beaucoup moins les entreprises qui préfèrent le District de Tunis (45.0%), le Centre-Est (30.6%), et le Nord-Est (13.1%). Le Centre Est comprend 30.6% des unités de production du secteur formel dont 29.5% sont des PME.

Dans le District de Tunis, on recense 213239 unités de production en 2011 contre 122934 en 2000, soit une progression de 73.4%. Réparti en secteur informel et formel, le premier compte 204963 unités de production et le second ne représente qu'une part de 3.9%.

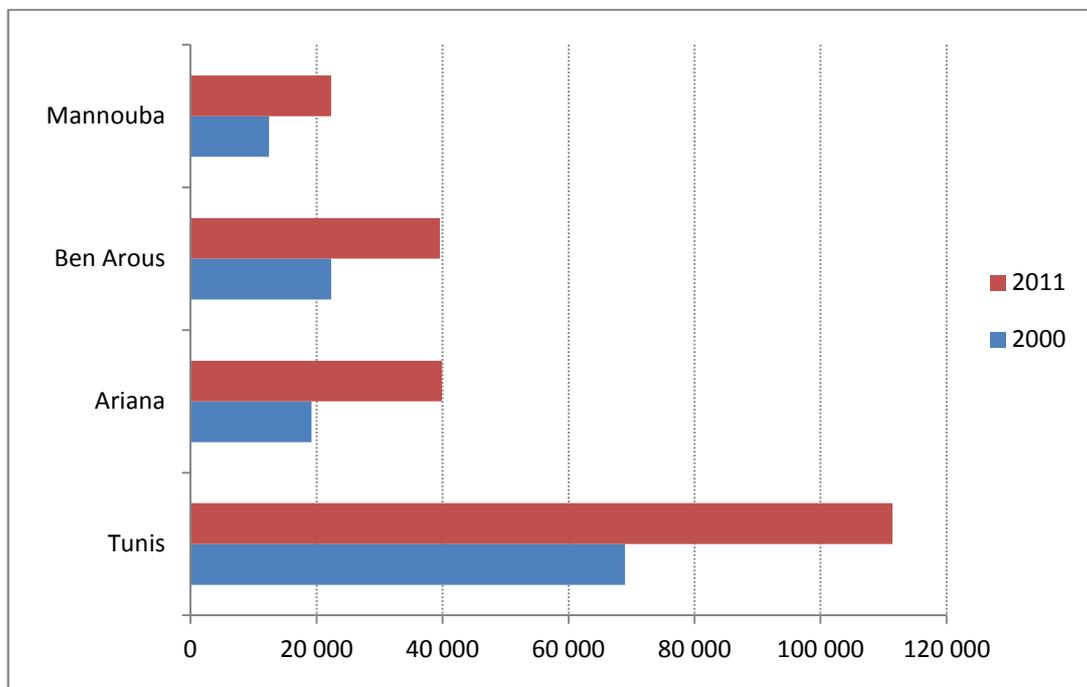
Le gouvernorat de Tunis accapare une part supérieure à 50% de l'effectif des entreprises. Un découpage sectoriel fait ressortir une forte concentration des activités de commerce de détail et celles de l'immobilier, de location et des services aux entreprises et des activités financières dans le gouvernorat de Tunis. De son côté, le gouvernorat de Ben Arous abrite 39572 unités de production en 2011 contre 22313 en 2000, en accroissement de 77.3%, les entreprises du secteur formel ont un effectif relativement faible par rapport à celui de l'informel (1688).

Le nombre d'entreprises installées dans le gouvernorat de l'Ariana est en progression de 90.6% par rapport à l'année 2000 en passant de 19207 unités de production à 36618 en 2011. De même dans le gouvernorat de Manouba une hausse de 79.5% a été enregistrée en passant de 12439 à 22323, le nombre d'entreprises du secteur formel est de 408 dont les PME représentent presque 400 en 2011.

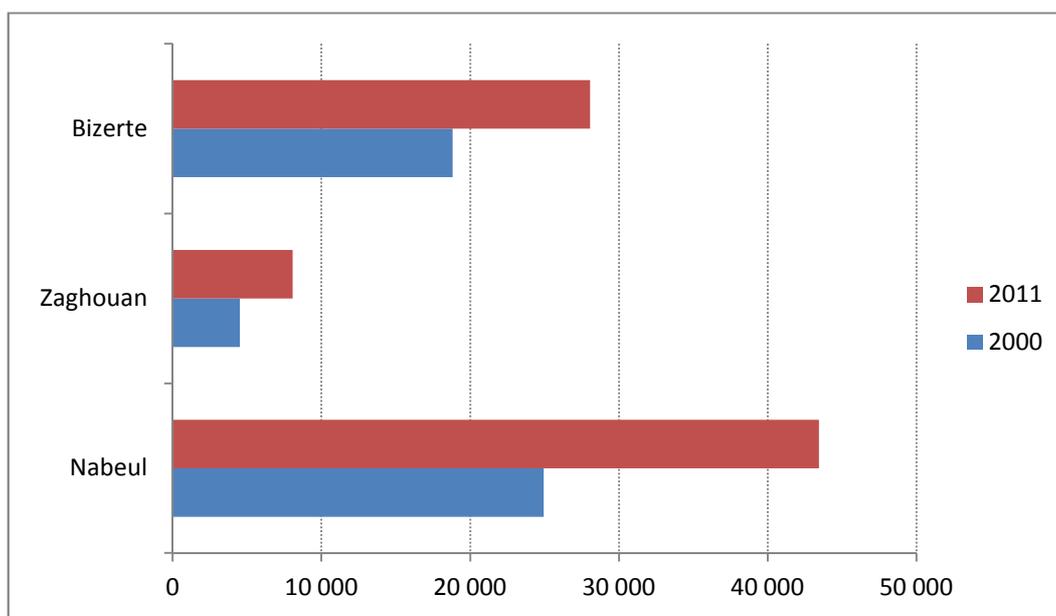
Le nombre d'entreprises dans la région du Nord Est a enregistré une hausse de 64.8%, localisée essentiellement dans les gouvernorats de Nabeul et Bizerte, et aussi une hausse de 78.1% entre 2000 et 2011 dans le gouvernorat de Zaghouan.

### **Graphique n°3 : Diversité régionale des entreprises**

#### **District de Tunis**



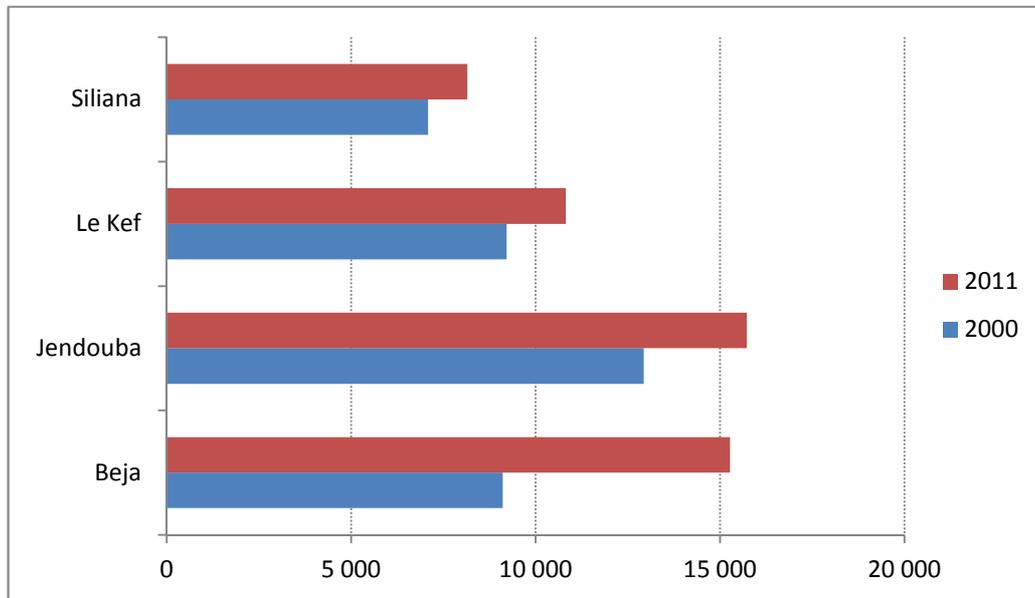
**Graphique n°4 : Diversité régionale des entreprises Nord Est**



La région du Nord Ouest représente une part de 8.3% du total des entreprises du tissu industriel. L'effectif des entreprises alloué à cette région est en progression de 30.3% entre les années 2000 et 2011 en passant de 38330 unités de production à 49961. Le secteur formel compte seulement 518 entreprises dont 10 sont grandes, le reste appartient à la catégorie des PME.

**Graphique n°5 : Diversité régionale des entreprises**

## Nord Ouest

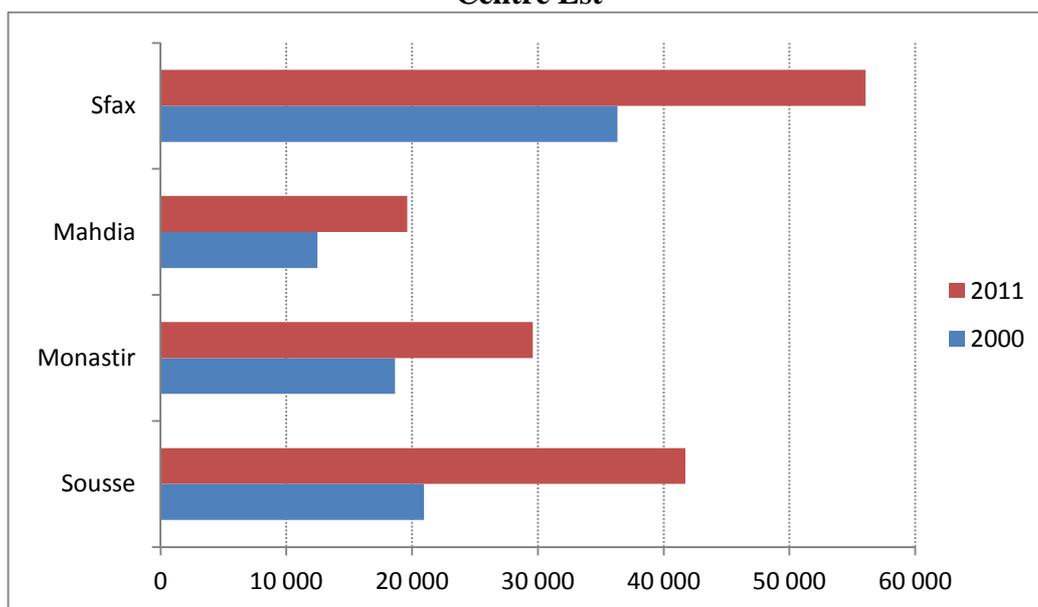


Tous les gouvernorats du Nord Ouest ont enregistré des hausses en terme d'effectifs d'entreprises, en particulier Béja et Jendouba en représentant respectivement 67.7% et 21.6%.

Une ventilation plus fine des entreprises par activité et par gouvernorat montre que l'activité du commerce de détail et la réparation d'articles domestiques sont les plus répandues dans cette région et que les industries manufacturières sont faiblement représentées.

S'agissant de la région du **Centre Est**, le nombre d'entreprises représente environ le quart du tissu industriel (24.4%), il s'est accru de 66.3% par rapport à l'année 2000, les gouvernorats de Sousse et Monastir ont eu une hausse des effectifs d'entreprises sur la période 2000-2011. De son côté le gouvernorat de Sfax a vu l'effectif des entreprises s'accroître de 54.3% de même pour le gouvernorat de Mahdia qui a enregistré une hausse de 57.3%

**Graphique n°6 : Diversité régionale des entreprises  
Centre Est**

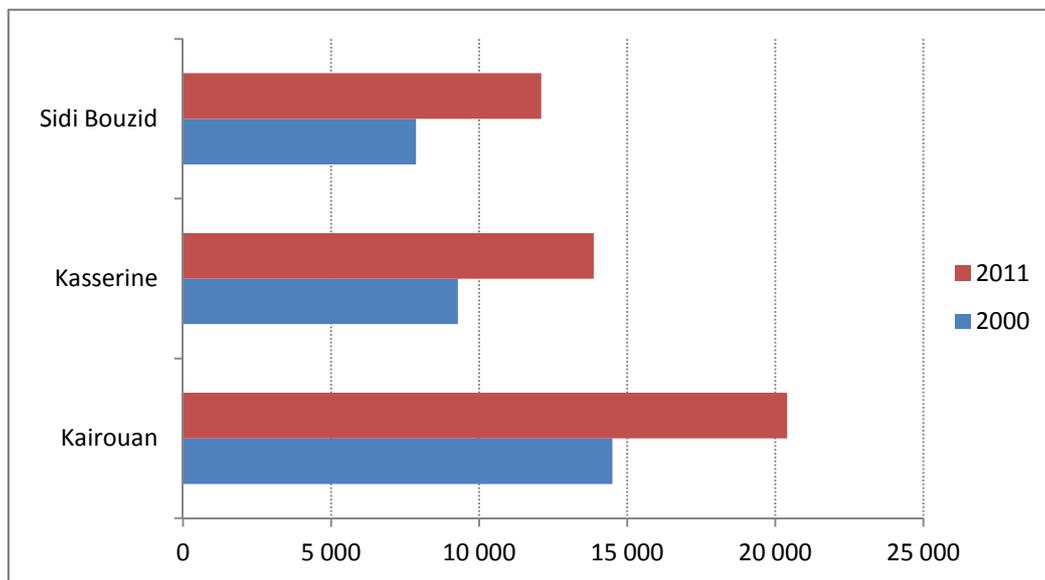


La composition du secteur formel dans cette région nous renseigne que les PME représentent 95.9% dont 81.9 % des entreprises sont de petite taille alors que les grandes ont une part de 4.1%.

Un découpage par activité fait ressortir qu'en 2011, sur 17059 entreprises exerçant dans les industries THC, 6257 unités de production sont installées dans cette région (36.7%), il en est de même pour les activités de commerce en occupant 23.5%.

Le nombre d'entreprises dans la région du Centre Ouest qui comprend les gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine, a accusé une hausse de 46.5% entre 2000 et 2011 en passant de 31663 unités de production à 46377. Toutefois, il importe de signaler que cet effectif ne représente que 7.7% du tissu industriel et que tous les gouvernorats ont enregistré des hausses respectives de l'ordre de 40.7%, 49.5% et 53.7%.

**Graphique n°7 : Diversité régionale des entreprises  
Centre Ouest**



En effet une comparaison du nombre d'entreprises localisées dans la région du Centre Est par rapport à celui du Centre Ouest, montre que ce dernier ne représente que 31.6% du premier en 2011 et que l'effectif des entreprises dans les activités de commerce dépasse celui des industries manufacturières.

Le nombre d'entreprises localisées dans la région du Sud Est s'est accru de 36% entre 2000 et 2011, pour ces trois gouvernorats on signale la forte présence des activités de commerce et des transports. Il est à mentionner qu'en 2011, le nombre d'entreprises dans cette région représente 7% du total du tissu industriel, les PME ne représentent que 0.1%

S'agissant des entreprises localisées au Sud Ouest, elles relèvent du secteur informel et représentent 4% du total du tissu industriel, il ya presque une absence totale des PME.

### **III. Cadre institutionnel des PME**

#### **A. Environnement et promotion des PME**

Pour promouvoir les PME tunisiennes, les pouvoirs publics ont mis en œuvre plusieurs réformes visant, en particulier, le cadre réglementaire, la fiscalité, le système d'incitation et le système financier. Ces mesures sont à la fois variées, dynamiques et tentent d'accompagner les PME au cours des différentes phases de leurs activités. Ainsi, on distingue des mesures destinées à la promotion de l'esprit entrepreneurial et la création des PME, au développement et à la pérennité de l'entreprise, à l'amélioration du climat des affaires et de son accès au financement.

### **A1- Les politiques de promotion des PME.**

Le dispositif institutionnel d'appui à l'entrepreneuriat en Tunisie compte plus de 25 établissements et intervenants dédiés au soutien des promoteurs à travers plusieurs mécanismes.

#### **1. La promotion de l'esprit entrepreneurial**

La promotion de l'esprit entrepreneurial en Tunisie cible la diffusion de la culture de l'initiative dans le domaine de l'emploi par la vulgarisation des démarches de création d'une entreprise et la communication des nouveautés relatives aux encouragements et mesures gouvernementales offertes aux nouveaux et jeunes promoteurs.

A ce niveau « *L'Agence de Promotion de l'Industrie* » (API) a lancé des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les activités du « *Centre de Soutien à la Création des Entreprises* » (CSCE). Egalement « *l'Agence Tunisienne de l'Emploi* » (ATE) ainsi que « *la Banque de Solidarité* » (BTS) participent à la médiatisation des informations relatives aux mécanismes de création des petites entreprises.

#### **2. L'analyse du profil du promoteur**

Dans le but d'augmenter les chances de réussite des PME, plusieurs institutions procèdent à l'analyse du profil du nouveau promoteur pour identifier la compatibilité entre ses aptitudes professionnelles, son niveau d'éducation et les caractéristiques du projet, et dans un deuxième temps l'orienter pour combler les lacunes constatées.

Par exemple, « *L'Agence Tunisienne de l'Emploi* » (ATE) et « *Le Centre de Soutien à la Création des Entreprises* » en coopération avec « *l'Agence de Promotion de l'Industrie* » se chargent des interviews d'orientation des demandeurs d'emploi aussi bien que des porteurs d'idées et identifient le profil du promoteur. De plus, « *Le Centre National d'Information et d'Orientation Professionnelle* » organise des sessions d'orientations approfondies pour aider le futur promoteur à exploiter ses points forts et à réaliser son bilan professionnel à l'instar de « *L'espace entreprendre* » qui est doté d'une grille d'évaluation, et d'une méthodologie d'adéquation du projet par rapport au promoteur.

### **-L'étude du projet et l'élaboration du plan d'affaires**

Au niveau de cette phase, le législateur a institué une prime d'étude au titre de l'assistance technique offerte au jeune promoteur inexpérimenté ainsi qu'un congé pour entreprendre au profit des futurs promoteurs en exercice.

En outre, les programmes et manuels CEFÉ (création d'entreprises et formation d'entrepreneurs) sont un ensemble d'instruments d'apprentissage et de formation pour le développement des compétences entrepreneuriales des diplômés des universités et des centres de formation professionnelle et les licenciés pour des raisons techniques.

De même, « *L'espace entreprendre* » et le CSCEC fournissent des références et une documentation abondante et assistent le futur promoteur quant à la recherche des informations relatives à la constitution de l'étude du projet.

Le dernier évènement dédié à la promotion des PME est le lancement de la campagne nationale pour la création et le développement des PME par le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME avec le concours de l'API, du PMI (*programme de modernisation de l'industrie : une initiative de la commission européenne*) et l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de

l'artisanat. L'organisation de la campagne au niveau national à Tunis (Avril 2005) a été suivie par une campagne au niveau régional (à partir de Mai 2005). Cette campagne ouvre à priori de nouveaux horizons devant les créateurs potentiels d'emplois, diplômés et autres initiateurs de projets et permet de diffuser la culture entrepreneuriale en mettant en place une stratégie globale au profit du tissu industriel sur tout le territoire tunisien pour exhiber les différentes composantes du cadre juridique et institutionnel de la création des PME. La campagne comporte les volets de soutien à la création d'entreprise, de la qualité et du coaching en impliquant l'ensemble du tissu institutionnel d'appui à l'entrepreneuriat.

## **A2. Les programmes pour la promotion des PME.**

Le développement des PME tunisiennes a suscité l'instauration d'un dispositif qui traduit la volonté de renforcer la compétitivité. Ce dispositif repose sur deux grands programmes :

- Le programme de mise à niveau PMN.
- Le programme de Modernisation industrielle PMI.

### **1- Le programme de mise à niveau : PMN**

Les autorités tunisiennes ont inscrit le programme de mise à niveau des entreprises dans le IX<sup>e</sup> plan (1996-2001) et le X<sup>e</sup> plan de développement (2002-2006), en incitant les entreprises à moderniser leur outil de production et leurs pratiques de gestion. La deuxième phase du programme retenue dans le X<sup>e</sup> plan (2002-2006) est caractérisée par des mesures spécifiques prises à l'égard des PME afin de mieux les inclure<sup>2</sup>.

Les dites mesures s'articulent autour de quatre axes, à savoir une campagne nationale de sensibilisation reposant sur un nouvel instrument de pré-diagnostic, des facilités de trésorerie au profit des consultants et des entreprises pour

---

<sup>2</sup> Mesures présidentielles de Mai 2002 en faveur de la PME

encourager l'investissement immatériel, une amélioration de l'encadrement par le recrutement de cadres, le coaching du chef d'entreprise et l'intégration de l'entreprise dans des réseaux et la mise à disposition des instruments convenables pour contribuer à la restructuration financière. Ces axes recouvrent les instruments suivants :

\* La réalisation de pré-diagnostic des PME pour identifier les principales forces et faiblesses et du potentiel de développement de l'entreprise pour l'initier à s'engager dans un plan de mise à niveau dont le coût est pris en charge par le FODEC (*Fonds de Développement et de Compétitivité Industrielle*) et l'encouragement des consultants à la réalisation d'actions immatérielles collectives structurantes au profit des PME (un lot de trois entreprises est le minimum pour solliciter l'avantage).

\* La prise en charge partielle par le FODEC des salaires des cadres recrutés dans le cadre de mise à niveau, soit 70% du salaire annuel de trois cadres au maximum avec un plafond de 7000 par an.

\* Le versement d'une avance sur la prime relative aux investissements matériels aux PME dont les programmes de mise à niveau sont approuvés et où les investissements ne dépassent pas 500 MDT. Cette avance représente 50% du montant de la prime avec un plafond de 40 MDT.

Le programme de mise à niveau s'est de plus en plus orienté vers les petites et moyennes entreprises dont l'investissement est inférieur à 3 MDT, et cette tendance est en train de se renforcer. Cependant, la poursuite du programme de mise à niveau nécessite de toucher des entreprises plus petites en terme de taille d'investissement et moins bien structurées.

## **2- Le Programme de Modernisation Industrielle : PMI**

Ce programme finance, par le biais d'un don de l'union européenne, l'assistance et l'expertise nécessaires à la réalisation des trois grands programmes nationaux : le coaching, la qualité et la création d'entreprises. Le PMI fournit également une assistance technique de nature plus institutionnelle en faveur de

la métrologie, de la normalisation, de la propriété industrielle et de l'accès des PME au financement.

### ***-Le Programme National de Coaching : PNC***

Le Programme National de Coaching représente un nouveau mécanisme en faveur des PME, il vise à donner une impulsion décisive à la productivité de l'entreprise et donc à sa compétitivité industrielle en l'invitant à miser sur les investissements immatériels. 400 PME industrielles et de service peuvent bénéficier du soutien de ce programme.

Ce programme s'étend sur 3 ans (2005-2007). Il met à la disposition des entreprises bénéficiaires des experts tunisiens et internationaux qui seront chargés d'assurer l'assistance technique et l'accompagnement durant la phase de réalisation des phases convenues.

Le financement : ce programme bénéficie de l'appui financier de l'Etat à travers le fonds de compétitivité industrielle (FODEC) et de l'Union Européenne à travers le programme de modernisation industrielle (PMI). La contribution de l'entreprise bénéficiaire se limite à 2100D du coût du programme.

### ***-Le Programme National de la Qualité : PNQ***

Le programme national de la qualité (PNQ) vise à assister les entreprises cibles pour mettre en place des systèmes de management qualité, de sécurité, de l'hygiène, de l'environnement et des systèmes de management sectoriels et ce en vue de leur certification selon des normes et des référentiels internationaux dans divers domaines (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001,...).

Le PNQ met à la disposition des entreprises bénéficiaires, des experts tunisiens et internationaux (20 à 60 hommes/jours d'expertises selon la nature du projet d'assistance) qui seront chargés d'assurer l'assistance technique et l'accompagnement durant la phase de mise en place du système de management de la qualité.

### ***-Le Programme National de Soutien à la Création d'Entreprises.***

Ce programme vise l'accompagnement de 120 promoteurs de projets industriels ou de service liés à l'industrie (2005-2007). Il met à la disposition des promoteurs un ensemble d'outils permettant :

- Le soutien à l'identification des projets (Etudes de positionnement stratégique des branches industrielles en Tunisie et dans les marchés concurrents, monographies sectorielles couvrant tous les secteurs industriels)
- L'accompagnement dans la réalisation (formation soutenue, service et logistique continus, appui logistique, assistance orientée vers l'étude du projet et l'initiation aux méthodes de gestion et le rapprochement avec les instances financières)
- Le soutien pour mieux bénéficier des facilitations et des incitations à l'investissement accordés par l'Etat (la présence décentralisée de 24 représentations régionales de l'API au service des créateurs et des entreprises pour assurer une écoute continue, un encadrement spécifique et une base de données (zoning industriels).

### **3-Le programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PCAM) :**

Le programme de modernisation des industries (PMI) initialement prévu pour la période 2003-2008 et prorogé d'une année, a pris fin en décembre 2009 pour laisser la place au programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PCAM).

Etalé sur quatre années (2010-2013) et doté d'une enveloppe de 23 millions d'euro, le programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché poursuit trois objectifs principaux :

- améliorer la capacité des entreprises tunisiennes bénéficiaires à répondre aux exigences réglementaires et normatives du marché communautaire et ce pour les secteurs des industries mécaniques et électriques, du secteur agroalimentaire, du secteur des services liés à l'industrie et du secteur des industries des matériaux de construction.
- Optimiser et adapter l'infrastructure qualité tunisienne aux exigences du marché européen afin de pouvoir conclure des accords de reconnaissance

mutuelle dans le domaine de l'évaluation de la conformité (ARM-ACAA), pour les secteurs soutenus par le PCAM.

- Préparer la Tunisie à une éventuelle extension des accords de reconnaissance mutuelle à d'autres secteurs stratégiques.

Il est à signaler que le programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché s'articulera autour de deux axes d'intervention: l'appui aux entreprises (qualité et coaching) et l'appui à l'infrastructure qualité.

## **B. Financement des PME**

Dans le contexte de l'économie tunisienne, le financement bancaire demeure le principal instrument de financement des entreprises alors que le recours à la finance directe est relativement récent. En outre, les banques commerciales restent l'acteur prédominant, et ce malgré le développement d'une gamme diversifiée d'institutions financières telles que le leasing, le factoring, les SICAV, les SICAR et les SICAF.

En revanche, la problématique des modes de financement des PME demeure, ce qui explique les mesures prises pour développer les mécanismes et les institutions publiques de soutien pour renforcer les fonds propres et les capitaux longs des PME : Fonds National de garantie, le FOPRODI, le FONAPRAM, la société tunisienne de garantie SOTUGAR et la banque de financement des petites et moyennes entreprises BFPME.

### **1- Le Fonds National de Garantie FNG**

Le Fonds National de Garantie (FNG) est destiné à garantir le dénouement de certaines catégories de prêts consentis par les banques sur leurs ressources ordinaires ou d'emprunts en faveur des PME et des crédits accordés à l'ensemble des agriculteurs contre les risques de sécheresse.

Les crédits et participations éligibles à la garantie du FNG sont :

- Les crédits à court terme d'exploitation accordés aux petits et moyens agriculteurs et pêcheurs.
- Les crédits à moyen et long termes accordés aux petits et moyens agriculteurs ou pêcheurs et aux entreprises à caractère coopératif ou mutualiste bénéficiant de l'aide de l'Etat dans le cadre du Code d'incitations aux investissements.
- Les crédits à court, moyen et long terme accordés aux petites et moyennes entreprises travaillant dans le secteur des industries manufacturières et dans les activités de services éligibles aux concours du FOPRODI.
- Les crédits à moyen terme finançant les investissements dans le secteur de l'artisanat et des petits métiers éligibles aux concours du FONAPRAM.
- Les crédits de préfinancement des exportations et d'escompte d'effets représentatifs de créances sur l'étranger.
- Les crédits de culture saisonnière et les crédits d'investissement consentis aux agriculteurs.
- Les crédits à moyen terme consentis aux projets bénéficiant des concours du Fonds d'Incitation à l'Innovation dans les Technologies de l'Information (FITI).
- Les micro-crédits accordés par les associations
- Les participations des SICAR réalisées dans les petites et moyennes entreprises travaillant dans les secteurs des industries manufacturières et des services et bénéficiant des concours du FOPRODI et dans les projets bénéficiant des concours du FITI.

## **2 - Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle : FOPRODI**

Le FOPRODI a pour tâche de favoriser la promotion des entrepreneurs (nouveaux promoteurs); encourager la création et le développement des PME et mettre en œuvre des mesures d'incitation à la décentralisation des

investissements dans le domaine industriel. Pour la petite et moyenne entreprise PME, le FOPRODI intervient comme suit :

- Pour la première tranche de l'investissement et jusqu'à 1 million de dinars, la participation imputée sur les ressources du FOPRODI ne doit pas dépasser 30% du capital minimum.
- Pour le reliquat de l'investissement et jusqu'à 3 millions de dinars, la participation du FOPRODI ne doit pas dépasser 10% du capital additionnel minimum.
- Une prime d'étude et d'assistance technique représentant 70% du coût global de l'étude et de l'assistance technique plafonnée à 20000 dinars.

### **3 - La société tunisienne de garantie : SOTUGAR**

L'article 24 de la loi n°2002-101 du 17/12/2002 relative à la loi des finances pour l'année 2003, a institué un régime de garantie de certaines catégories de prêts accordés par les établissements de crédits, aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et de certaines catégories de participations réalisées par les sociétés d'investissement à capital risque dans le capital des entreprises concernées; ce système de garantie est appelé « Régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital ».

Le partage des montants irrécouvrables entre le régime de garantie (SOTUGAR) et la Banque ou la SICAR s'effectue conformément à la répartition suivante :

- Dans le cas des projets réalisés dans les zones de développement régional, les projets initiés par les nouveaux promoteurs et les projets bénéficiant du concours du fonds d'incitation à l'innovation dans les technologies de l'information : 75 % par la SOTUGAR et 25 % par la banque ou la SICAR.

- Dans le cas des autres entreprises : 60% par la SOTUGAR et 40% par la banque ou la SICAR.

#### **4- Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers : FONAPRAM**

L'objectif du fonds est de favoriser la promotion des projets à caractère artisanal et à encourager les petits métiers à travers une prime d'investissement égale à 6% du coût du projet ou une dotation remboursable sur 11 ans avec un délai de grâce ne dépassant pas la durée de remboursement du crédit bancaire avec un taux d'intérêt de retard de 4%.

#### **5- La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises : BFPME**

La BFPME est entièrement dédiée aux petites et moyennes entreprises pour contribuer au financement de la création des entités productives (hors secteur touristique et promotion immobilière) dont le coût total est compris entre 80 mille et 4 millions de dinars ou des projets d'extension (hors secteur touristique et promotion immobilière) dont le coût total (immobilisations nettes + nouveaux investissements) est compris entre 80 mille et 4 millions de dinars. La BFPME finance l'investissement matériel (terrain exclu) et immatériel à la création et au niveau de l'extension par l'octroi de crédits à moyen et long termes.

##### ***Missions de la banque :***

- Compléter le dispositif de financement actuel et dynamiser le rythme de croissance de l'investissement et de soutenir l'initiative privée en favorisant l'émergence des projets innovants.
- Apporter l'assistance et le soutien nécessaires pour faciliter la création de PME et favoriser le développement des PME existantes en finançant les opérations d'extension.

Edifier un nouvel outil qui viendra consolider l'intervention des opérateurs du système financier en :

- a. Développant une dynamique dans l'identification des créneaux porteurs ;

- b. Développant une expertise dans l'étude des projets faisant appel aux technologies les plus avancées.
- c. Evaluant rigoureusement les potentialités de développement que recèlent les projets à financer ;
- d. Assurant un suivi étroit des réalisations.
- e. Financement des investissements effectués par les entreprises évoluant dans les secteurs éligibles dont le coût d'investissement se situe entre 100.000 Dinars et quatre millions de Dinars.
- f. Financement des PME au titre des marchés publics avec la possibilité d'octroi d'avances aux entreprises adjudicataires de ces marchés.
- g. Intervention de la banque entre 25% et 50% du coût du projet avec un plafond de un million de Dinars.

Il est à noter cependant que la banque intervient en cofinancement avec les autres organismes de financement de la place (banques, SICARs, organismes de leasing...) et contribue à la couverture d'une partie du risque à travers la SOTUGAR. En outre, la BFPME contribue au renforcement des fonds propres de l'entreprise directement par une ligne dédiée au capital risque ou indirectement par ses relations avec les SICARs de la place.

# Annexes

## *Annexe I*

### *Définition d'une entreprise*

Toute personne morale ou physique exerçant une activité industrielle, commerciale, agricole ou toute autre profession libérale telle que définie par le décret portant création du répertoire national d'entreprises. En pratique les unités du répertoire sont identiques aux entreprises disposant d'une patente auprès de la direction générale du contrôle fiscal.

**Patente** : elle représente l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou artisanale contre paiement d'une somme d'argent, accordée de la part du ministère des finances selon deux régimes :

**1-Régime réel d'imposition** : les entreprises sont imposées sur la base des bénéfices réellement réalisés et doivent à cet effet respecter un certain nombre d'obligations et déclaratives. Lorsque l'un des régimes du bénéfice réel est retenu, il s'applique :

- Aux bénéfices réalisés par l'entreprise.
- A la TVA.

**2- Régime forfaitaire d'imposition** : ce régime s'applique sous certaines conditions aux entreprises (généralement les personnes physiques) dont le chiffre d'affaire annuel ne dépasse pas 30.000 Dinars.

Les moyennes entreprises emploient un effectif salarié compris entre 50 et 199 salariés et suivent le régime réel d'imposition. Et les grandes entreprises (200 salariés et plus), elles suivent le régime réel d'imposition.

## *Annexe2*

### Définitions de la PME

En **Tunisie** il n'existe pas une définition légale de la (PME), mais plutôt des définitions implicites adoptées par le programme de mise à niveau (PMN), la banque de financement des petites et moyennes entreprises BFPME et de la bourse des valeurs mobilières. En effet, suite aux mesures présidentielles de mai 2002, le PMN s'est orienté vers les petites et moyennes entreprises dont l'investissement est inférieur à trois millions de dinars alors que la BFPME (dédiée exclusivement aux financement des PME) contribue au financement de la création des entités productives (hors secteur touristique et promotion immobilière) dont le coût total est compris entre 80 mille et 4 millions de dinars

ou des projets d'extension (hors secteur touristique et promotion immobilière) dont le coût total (immobilisations nettes + nouveaux investissements) est compris entre 80 mille et 4 millions de dinars. Quant à la bourse, en se référant au décret 77-608, modifié par le décret 2005-2397, elle considère comme PME, les entreprises dont les critères d'actifs immobilisés nets et d'effectif n'atteignent pas les seuils suivants: Quatre millions de dinars en ce qui concerne le montant d'actifs immobilisés nets et 300 personnes en ce qui concerne l'effectif total. Pour le cas de la Tunisie, la définition de la PME retenue dans le cadre de l'élaboration du répertoire national des entreprises se réfère au nombre de salariés embauchés et classe dans la catégorie des petites entreprises (PE), celles qui emploient entre 6 et 49 salariés, dans celle des moyennes entreprises (ME) celles qui emploient entre 50 et 199 salariés et les grandes entreprises (GE) 200 salariés et plus.

### *Annexe3*

**Au niveau international ;** les définitions de la PME, sont très disparates du fait de la diversité et des spécificités structurelles des économies. A titre d'exemple, l'Union Européenne, considère comme moyennes entreprises les entités employant moins de 250 salariés et dont, soit le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal 40 millions d'euros, soit le total du bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros. Les petites entreprises sont celles qui emploient moins de 50 salariés et dont, soit le chiffre d'affaires ne dépasse pas 10 millions d'euros, soit le total de bilan ne dépasse pas 10 millions d'euros. Cette définition communautaire de la PME n'a pas empêché l'adoption des définitions appropriées aux contextes nationaux.

En Allemagne par exemple, les PME sont définies comme des entreprises employant entre 10 et 500 personnes ou dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros alors que la France adopte la définition communautaire des PME tout en distinguant les très petites

entreprises qui embauchent entre 10 et 19 employés. Aussi, la République tchèque adopte la définition européenne mais les entreprises qui opèrent dans l'industrie primaire (ex. l'agriculture) ne sont pas considérées comme des PME même si elles emploient moins de 250 salariés. Par contre, en Hongrie, seul le critère du nombre des employés embauché est retenu dans la définition d'une PME. Ainsi, sont appelées petites entreprises, les entités employant entre 10 et 49 salariés et moyennes entreprises, les entités employant entre 50 et 249 salariés. Pour ce qui est des autres pays, nous citerons la définition mexicaine vu sa complexité : La définition de la PME au Mexique dépend du secteur d'activité et du nombre des employés, ce qui permet d'identifier la matrice suivante :

- Au niveau de l'industrie, les petites entreprises emploient entre 31 et 100 salariés et les entreprises de taille moyenne engagent de 101 à 500 employés.
- Au niveau des activités de commerce, les petites entreprises emploient entre 6 et 20 salariés et les entreprises de taille moyenne engagent de 21 à 100 employés.
- Au niveau des services non financiers, les Petites entreprises emploient entre 21 et 50 salariés et les entreprises de taille moyenne engagent de 51 à 100 employés.

En résumé, deux approches se distinguent :

- Une approche dimensionnelle globale, fonction de la taille de l'entreprise en terme de nombre des salariés et/ou le volume du chiffre d'affaires et/ou la taille du bilan.
- Une approche sectorielle et dimensionnelle, fonction de l'activité exercée et d'un critère dimensionnel.

#### *Annexe4*

### **COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER RELATIF À LA DÉFINITION DE LA NOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES OPÉRANT DANS LES SECTEURS LIBRES À LA CONSTITUTION AU SENS DE L'ARTICLE 21 BIS DU DÉCRET N° 77-608 DU 27 JUILLET 1977**

*Pour la mise en conformité de la traduction française à la version originale arabe du communiqué du CMF relatif à la définition de la notion des petites et moyennes entreprises opérant dans les secteurs libres à la constitution au sens de l'article 21 bis du décret n° 77-608 du 27 Juillet 1977, le critère «montant d'immobilisations nettes» s'entend «actifs nets immobilisés» conformément au système comptable des entreprises et englobe:*

- les immobilisations incorporelles.*
- les immobilisations corporelles.*
- les immobilisations financières.*

*De ce fait, le texte à prendre en considération est le suivant:*

Pour l'application des dispositions de l'article 21 bis du décret n° 77-608 du 27 juillet 1977, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment par le décret n° 2005-2397 du 31 août 2005, exonérant de l'approbation préalable de la Commission Supérieure d'Investissement, la participation étrangère dans le capital des petites et moyennes entreprises opérant dans les secteurs libres à la constitution, sont considérées comme petites et moyennes entreprises, conformément aux recommandations du conseil interministériel du lundi 13 mars 2006, les entreprises dont les critères d'actifs immobilisés nets et d'effectif n'atteignent pas les seuils suivants:

- quatre millions de dinars en ce qui concerne le montant d'actifs immobilisés nets;

- et 300 personnes en ce qui concerne l'effectif total.

Pour les sociétés anonymes, la justification de l'observation de ces deux conditions s'effectue par la présentation d'une attestation délivrée par le commissaire aux comptes indiquant l'effectif total et le montant des immobilisations corporelles nettes.

Le décompte du montant des actifs immobilisés nets se fait par référence au montant arrêté à la clôture du dernier exercice. Pour, les sociétés qui ne sont pas tenues d'arrêter des états financiers à la date de la réalisation de l'opération de participation étrangère, le décompte par le commissaire aux comptes se réfère au cumul des actifs immobilisés tel que validé à la fin du mois précédant le mois de réalisation de l'opération.

La détermination de l'effectif total est effectuée sur la base du critère prévu par l'article 5 de l'Arrêté des ministres des Finances et du tourisme, du commerce et de l'artisanat du 28 février 2003, portant homologation du barème des honoraires des auditeurs des comptes des entreprises de Tunisie.

***Bulletin du CMF 2588 du Mercredi 03 Mai 2006***

***Principes d'action de l'OCDE concernant le financement des PME et de l'entrepreneuriat***

- Concentrer l'aide au stade de l'amorçage tout en préservant la flexibilité par le biais d'un large éventail d'instruments financiers : prêts adossés à des actifs, location-bail, prêts du secteur non financier, titrisation de créances, crédit commercial... ;
- Adapter le principe du partage des risques et effectuer des évaluations pour orienter les programmes publics ;
- Faire connaître aux PME, par des programmes ciblés (adaptés aux disparités régionales, sectorielles et culturelles), les options de financement disponibles ;
- Favoriser les outils de financement du développement local (pépinières d'entreprises, grappes innovantes de PME, parcs scientifiques et technologiques, agences de développement) en mettant en place des stimulations financières adaptées ;
- Multiplier les outils adaptés à des besoins précis ;
- Améliorer la gestion et les connaissances financières de PME (gestion bancaire des dossiers de prêts aux PME, création d'agences privées d'évaluation du crédit.) ;
- Renforcer les fonds de garantie et utiliser les fonds publics connexes ;
- Maintenir les commissions et les dispositifs de garantie à un niveau abordable.

**Annexe 6 : Principales institutions impliquées dans la politique de développement des PME en Tunisie**

Institutions	Type	Titre du programme	Bénéficiaires	Activités	Endroit	Durée
Centre d'Appui à la PME (CAPMI), partie de l'Agence de promotion de l'Industrie (API)	Gouv.	Task Force PMI		Assistance technique, modernisation	Dans tout le pays	1998 jusqu'à présent
		Bourse Nationale de Sous-Traitance et de Partenariat		Promotion de la sous-traitance et du partenariat à travers l'orientation, la mise en relation et les activités promotionnelles	Dans tout le pays	1985 jusqu'à présent
Centres Techniques	Gouv		Entreprises privées	Assistance technique, études diagnostiques, formation, études techniques et de marché, information	Dans tout le pays	
Bureau de Mise à Niveau	Gouv			Assistance technique, services de conseil reliés au programme de mise à niveau	Dans tout le pays	1996 jusqu'à présent
Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)	Gouv.			Soutien à l'exportation, crédit, assistance technique	Dans tout le pays	1973 jusqu'à présent
Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)	ONG	Centre de Formation des Dirigeants des Petites et Moyennes Entreprises CFDPME	PME	Formation pour les dirigeants des PME	Dans tout le pays	1980 jusqu'à présent
Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)	ONG		Entreprises privées	Information, formation, mise en relation, gestion et marketing	Dans tout le pays	1984 jusqu'à présent
Sociétés d'Investissement à Capital-Risque (SICAR)	Fin.		Entreprises privées surtout les PME	Participation aux fonds propres, soutien à la gestion	Dans tout le pays	1990 jusqu'à présent

Institutions	Type	Titre du programme	Bénéficiaires	Activités	Endroit	Durée
--------------	------	--------------------	---------------	-----------	---------	-------

Fonds National de Garantie	Fin.		Petites activités économiques	Garantie de crédit	Dans tout le pays	1981 jusqu'à présent
Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle	Fin	PME		Crédit FOPRODI	Dans tout le pays	1973 jusqu'à présent renouvelé
Union Européenne	Int.	Euro-Tunisie Entreprise (ETE)	Entreprises employant plus de 10 travailleurs	Crédit, formation	Dans tout le pays	2000-2002
Union Européenne	Int.	Coopération euro-méditerranéenne des PME		Soutien à la coopération commerciale	Dans tout le pays	
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	Int.	Soutien intégré aux PME dans la région méditerranéenne		Assistance technique et financière	Dans tout le pays	
Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)	Int.	Méditerranée 2000		Soutien à la modernisation des PME	Dans tout le pays	



ITCEQ/N°22/2012

## خصائص النسيج الصناعي التونسي لسنة 2011

منيرة بوعلي

2012

✉ 27 ، نهج لبنان 1002 تونس البلقدير - الجمهورية التونسية

البريد الإلكتروني ieq@mdci.gov.tn الموقع: [www.ieq.nat.tn](http://www.ieq.nat.tn) ☎ 71 802 044 (+216) الفاكس 71 787 034 (+216)

بحلول أواخر التسعينات وبالنظر إلى دخول إتفاقيّة التجارة الحرة مع الاتحاد الأوروبي حيز التنفيذ، كانت تونس من بين البلدان الأولى التي شرعت بداية من سنة 1996 في انجاز برنامج التأهيل الصناعي الذي يهدف الى إعادة هيكلة وتحديث الصناعة وتعزيز القدرة التنافسية للمؤسسات التونسية كما تمّ إطلاق برنامج التحديث الصناعي في نوفمبر 2003 الذي يرمي الى دعم القطاع الخاص من خلال الحصول على التمويل فضلا عن التحكم في التقنيات اللامادية (الإدارة والابتكار والتطوير، والتسويق، وطريقة الإنتاج...).

وتعتبر المؤسسات الصغيرة والمتوسطة في البلدان النامية من العناصر الفعّالة و المؤثرة في عملية التنمية الاقتصادية والاجتماعية وذلك اعتبارا لمرونة هيكلها وقدرتها على التكيف مع متغيرات السوق وخاصة الحفاظ على مواطن الشغل. كل هذه الصفات جعلت المؤسسات الصغيرة والمتوسطة تحظى بمكانة بارزة في السياسة الصناعية التي من شأنها ان تساعد على الحفاظ على مواطن الشغل و تشغيل حاملي الشهادات العليا بالانحص.

### 1- تعداد المؤسسات التونسية:

بلغ عدد المؤسسات 602222 وحدة إنتاج في سنة 2011 حيث يمثل القطاع الغير مهياً نسبة 96.9% من النسيج الصناعي بينما بلغ عدد مؤسسات القطاع المهياً 17567 وحدة إنتاج منها 14891 مؤسسة صغيرة (وهو ما يمثل 2.5% من إجمالي المؤسسات) و 2676 مؤسسة متوسطة الحجم (0.5% من إجمالي النسيج) أما المؤسسات الكبيرة فهي لا تمثل سوى 0.1%، أي ما يعادل 806 وحدة إنتاج. وبصرف النظر عن القطاع الغير مهياً، تمثل المؤسسات ا لصغرى والمتوسطة 95.6% من القطاع المهياً، بينما تمثل المؤسسات الكبرى 4.4% (806 وحدة إنتاج)

الجدول 1: توزيع المؤسسات حسب الحجم لسنة 2011

النسبة	العدد	الحجم
96.9%	583849	البالغة الصغر
2.5%	14891	الصغيرة
0.5%	2676	المتوسطة
3.0%	17567	الصغيرة و المتوسطة
0.1%	806	الكبيرة
100%	602222	المجموع

المصدر: السجل الوطني للمؤسسات

### 1. التوزيع القطاعي للمؤسسات:

يبين التوزيع القطاعي للمؤسسات أن 44.1% منها ينتمي إلى قطاع التجارة ، 14.8% إلى قطاع النقل و 12.1% إلى الصناعات المعملية. أما فيما يتعلق بالقطاع الغير مهياً، فتركز المؤسسات في مجال الخدمات وخاصة في التجارة والنقل.

ويبرز القطاع المهياً تركيزاً للمؤسسات الصغيرة و المتوسطة في قطاع الصناعات المعملية والتجارة والخدمات المسداة للشركات بنسب 42.3%، 19.6% و 12.5% على التوالي. أما المؤسسات الكبرى فهي متواجدة بالخصوص على مستوى الصناعات المعملية (49%) والخدمات المسداة للشركات (21.2%)

الجدول 2: التوزيع القطاعي للمؤسسات لسنة 2011

النشاط	الغير مهياً	المهياً			المجموع
		الصغيرة	المتوسطة	الصغيرة و المتوسطة	
الفلاحة والثروات السمكية	0,4%	2,8%	3,0%	2,8%	0,4%
الصناعات المعملية	11,0%	39,3%	58,5%	42,2%	12,0%
إنشاءات	4,3%	8,7%	6,8%	8,4%	4,4%
التجارة	44,2%	22,6%	8,2%	20,4%	43,4%
الفنادق والمطاعم	4,7%	5,6%	5,5%	5,6%	4,7%
وسائل نقل والبريد	17,7%	4,6%	3,1%	4,4%	17,3%
خدمات الأعمال	9,2%	11,6%	10,5%	11,4%	9,3%
تعليم و صحة و العمل الاجتماعي	3,3%	2,8%	2,1%	2,7%	3,3%
الخدمات الجماعية	5,0%	1,5%	1,2%	1,4%	4,9%
الأنشطة المالية	0,2%	0,6%	1,1%	0,7%	0,3%
المجموع	100%	100%	100%	100%	100%

المصدر: السجل الوطني للمؤسسات

## 2. التوزيع القطاعي للمؤسسات في القطاع المهيأ في الصناعات المعملية:

تمثل المؤسسات الصغيرة والمتوسطة 94.9% من الصناعات المعملية في القطاع المهيأ أما المؤسسات الكبرى فتمثل 5.1% و تمثل المؤسسات الصغيرة وحدها أكثر من ثلاثة أرباع الشركات الصغيرة والمتوسطة (75.6%) وتتواجد بالأساس في صناعات الغزل والنسيج والملابس (27.5%) وفي الصناعات الزراعيّة والغذائية (20.6%).

الجدول 3: التوزيع القطاعي للمؤسسات في الصناعات المعملية

المجموع	مهيا				النشاط
	الكبرى	الصغيرة والمتوسطة	المتوسطة	الصغيرة	
1597	50	1547	131	1416	عدد
20,3%	0,6%	19,7%	1,7%	18,0%	النسبة
2372	173	2199	743	1456	عدد
30,2%	2,2%	28,0%	9,4%	18,5%	النسبة
369	26	343	89	254	عدد
4,7%	0,3%	4,4%	1,1%	3,2%	النسبة
679	79	600	158	442	عدد
8,6%	1,0%	7,6%	2,0%	5,6%	النسبة
190	0	190	13	177	عدد
2,4%	0,0%	2,4%	0,2%	2,3%	النسبة
295	8	287	53	234	عدد
3,8%	0,1%	3,7%	0,7%	3,0%	النسبة
251	18	233	46	187	عدد
3,2%	0,2%	3,0%	0,6%	2,4%	النسبة
291	10	281	57	224	عدد
3,7%	0,1%	3,6%	0,7%	2,8%	النسبة
361	35	326	67	259	عدد
4,6%	0,4%	4,1%	0,9%	3,3%	النسبة
705	15	690	94	596	عدد
9,0%	0,2%	8,8%	1,2%	7,6%	النسبة
293	8	285	46	239	عدد
3,7%	0,1%	3,6%	0,6%	3,0%	النسبة
460	27	433	69	364	عدد
5,9%	0,3%	5,5%	0,9%	4,6%	النسبة
7863	449	7414	1566	5848	عدد
100%	5,7%	94,3%	19,9%	74,4%	النسبة

المصدر: السجل الوطني للمؤسسات

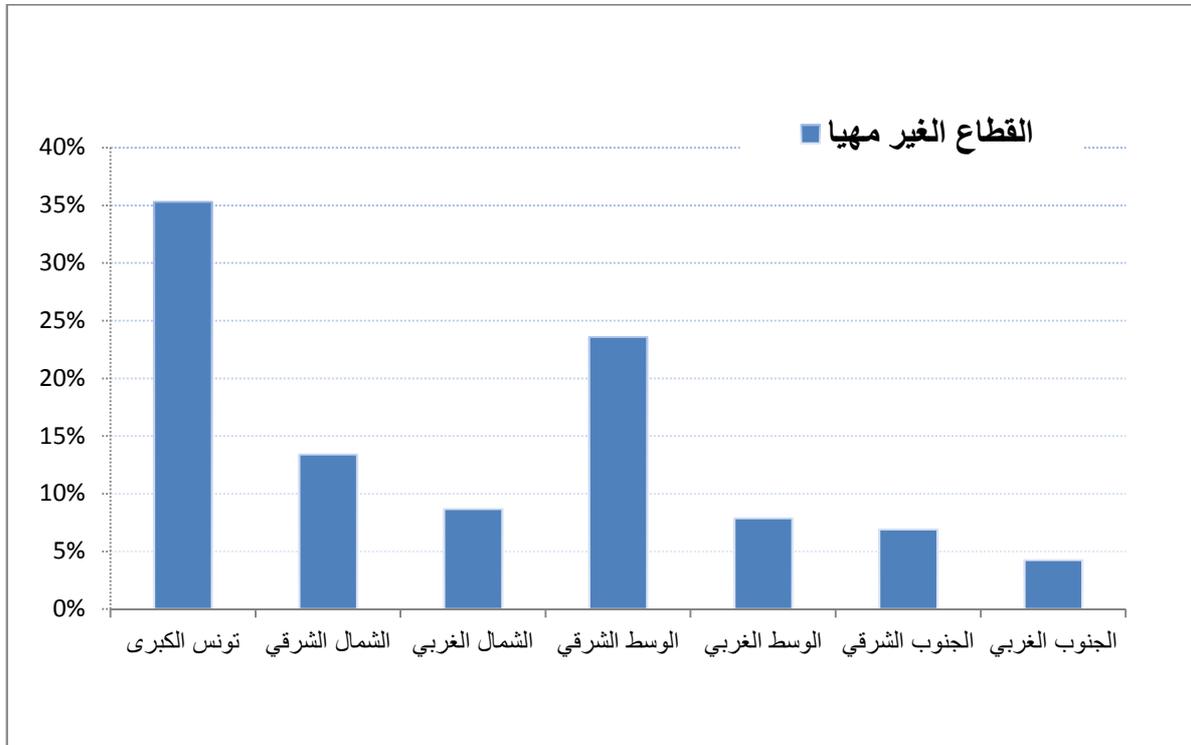
## 3. التوزيع الجهوي للنسيج الصناعي:

بغض النظر عن حجم المؤسسة، ينتصب أكثر من ثلث النسيج الصناعي في منطقة تونس الكبرى .

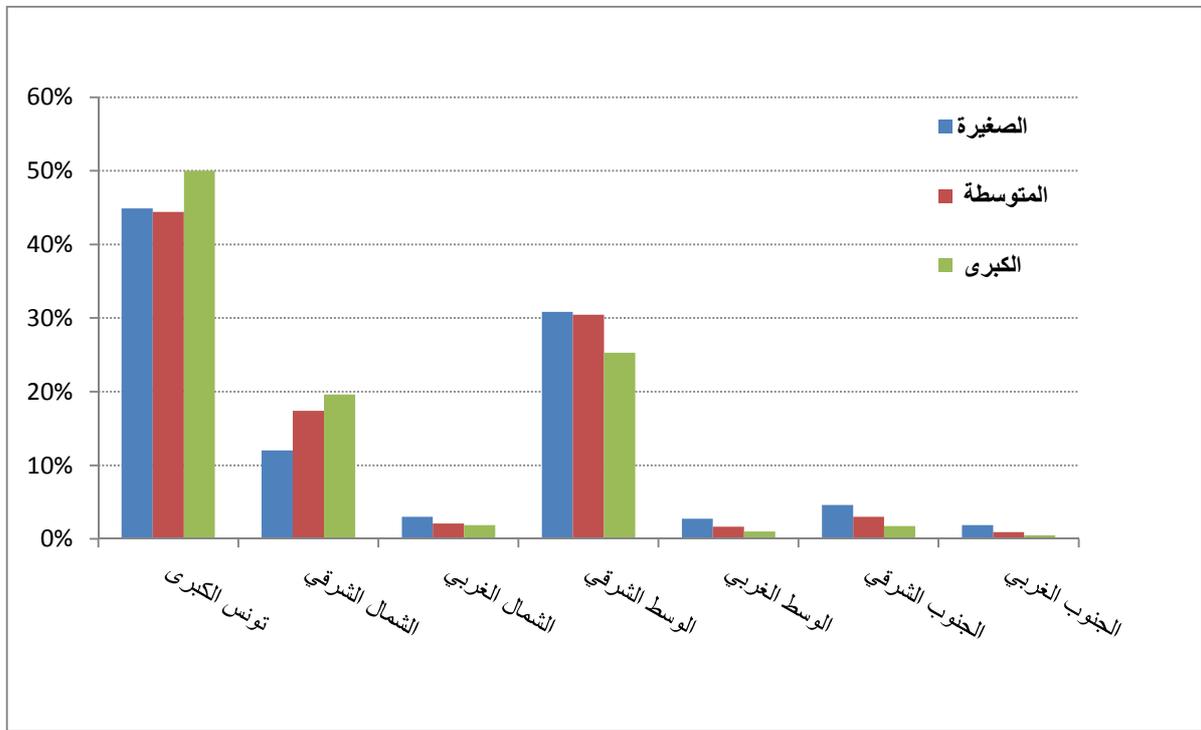
وفي القطاع الغير مهياً ، فإنّ 35.3% من المؤسسات تتواجد في منطقة تونس الكبرى و 23.6 % في الوسط الشرقي و 13.4% في الشمال الشرقي.  
 أمّا في ما يخص القطاع المهياً و كما يبرزه الرسم البياني 2 فإنّ إنتصاب المؤسسات كان بدرجة اولى في منطقة تونس الكبرى بنسبة 45% وفي الوسط الشرقي بنسبة 30.6 % وفي الشمال الشرقي بنسبة 13.1%.

ما يمكن استنتاجه و التركيز عليه هو الانتصاب اللامتوازي للمؤسسات مهما كان حجمها فالإقبال على الجهات مرتبط بتوفر الضروريات والحاجيات للباعثين مثل البنية التحتية زيادة على محددات الاستثمار والقرب الجغرافي لجميع المرافق ( 48.6% من المؤسسات منتصب في الشمال الشرقي بما في ذلك منطقة تونس الكبرى).

الرسم البياني 1: التوزيع الجهوي للمؤسسات في القطاع الغير مهياً لسنة 2011



الرسم البياني 2: التوزيع الجهوي للمؤسسات في القطاع المهياً لسنة 2011



وبالنظر إلى توزيع الأنشطة حسب الجهات فتجد الإشارة إلى غياب الصناعات المعملية عن جهات الجنوب والشمال الغربي حيث تنحصر الأنشطة في هذه المناطق على التجارة .

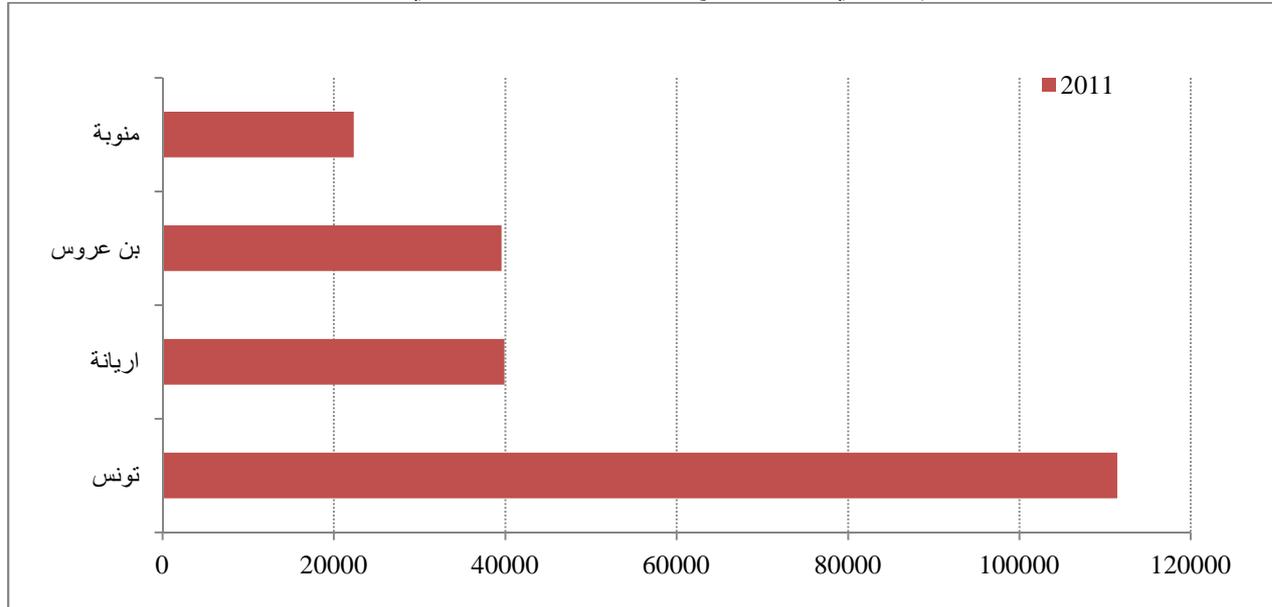
الجدول 4 توزيع الجهوي للمؤسسات حسب الأنشطة سنة 2011

المجموع	الشمال الشرقي	الشمال الغربي	الوسط الشرقي	الوسط الغربي	الجنوب الشرقي	الجنوب الغربي	
0,4%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	الفلحة والصيد البحري
0,3%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	الصناعات الاستخراجية الصناعة
1,9%	0,8%	0,1%	0,5%	0,2%	0,2%	0,1%	الزراعية والصناعات الغذائية
2,4%	1,1%	0,1%	0,9%	0,1%	0,1%	0,1%	صناعة النسيج والملابس
0,4%	0,2%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	صناعة الجلود والأحذية
2,1%	0,9%	0,2%	0,7%	0,1%	0,2%	0,1%	النجارة والمنتجات الخشبية تصنيع

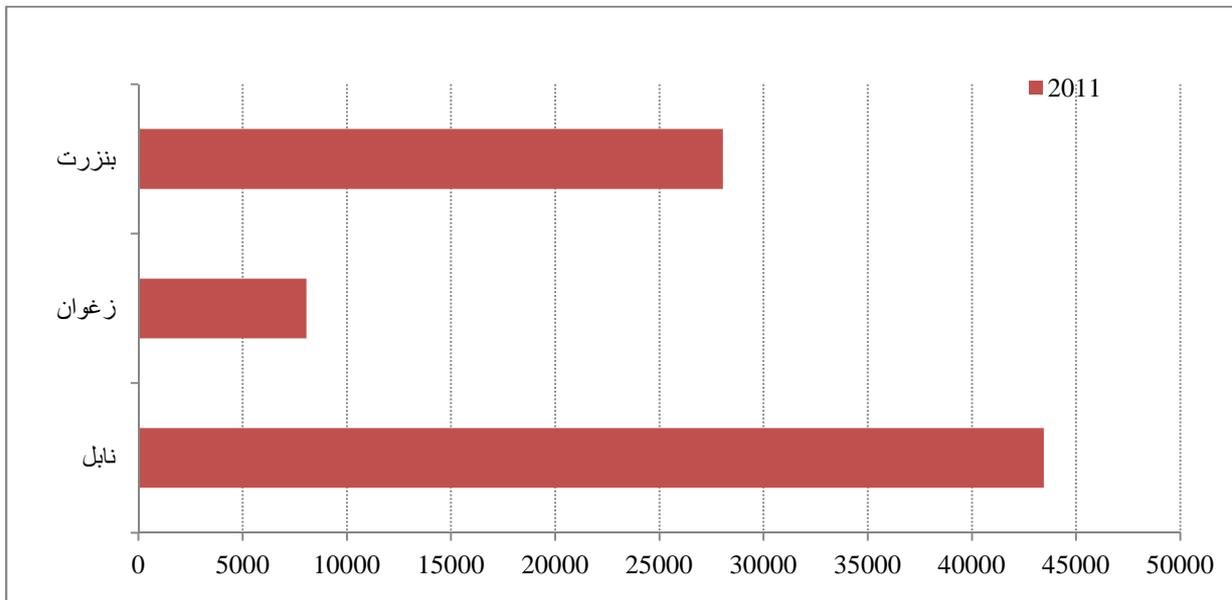
0,5%	0,3%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	تصنيع الورق والكرتون والطباعة والنشر
0,3%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	الصناعة الكيماوية
0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	مطاط وبلاستيك
0,5%	0,3%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	تصنيع المنتجات المعدنية الأخرى غير المعدنية
1,7%	0,8%	0,1%	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	تعدين وأشغال معدنية
0,8%	0,5%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	صناعة الآلات والمعدات الميكانيكية والكهربائية
0,9%	0,4%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	الصناعات التحويلية الأخرى
12,0%	5,7%	0,6%	3,8%	0,7%	0,8%	0,4%	مجموع
4,4%	2,0%	0,4%	1,1%	0,3%	0,3%	0,2%	إنشاءات
4,1%	1,7%	0,3%	1,2%	0,3%	0,4%	0,2%	التجارة. تصليح السيارات والمقالات التجارية المحلية،
5,9%	3,1%	0,3%	1,6%	0,4%	0,4%	0,2%	تجارة الجملة والتجارة للجنة
33,4%	15,3%	3,4%	7,4%	3,0%	2,6%	1,7%	تجارة التجزئة وإصلاح السلع المنزلية
43,4%	20,0%	4,0%	10,2%	3,8%	3,3%	2,1%	مجموع
4,7%	2,4%	0,4%	1,0%	0,3%	0,4%	0,2%	الفنادق والمطاعم
17,3%	7,6%	1,9%	4,3%	1,8%	1,1%	0,6%	آخر النقل والاتصالات السلكية واللاسلكية
0,3%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	الأنشطة المالية
9,3%	6,3%	0,3%	1,8%	0,3%	0,4%	0,2%	العقارات، وتأجير وخدمات الأعمال
3,3%	1,7%	0,2%	0,9%	0,2%	0,2%	0,1%	التعليم والصحة والعمل الاجتماعي
4,9%	2,4%	0,4%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	أنشطة الخدمات الجماعية والاجتماعية والشخصية وأخرى
100,0%	48,6%	8,3%	24,4%	7,7%	7,0%	4,0%	المجموع

من خلال الرسوم البيانية (3-4-5-6-7-8) حسب الجهات وبالتحديد حسب الولايات يستنتج ان إنتصاب المؤسسات مرتبط بالمستوى الحضاري للجهة و بالمرافق المتوفرة هناك فالقوارق تظهر بين ولايات عدة مثل زغوان و نابل- المهدية و صفاقس. فمن الضروري العمل على تشجيع بعث المشاريع في تلك المناطق و تحسين المرافق الموجودة هناك. .

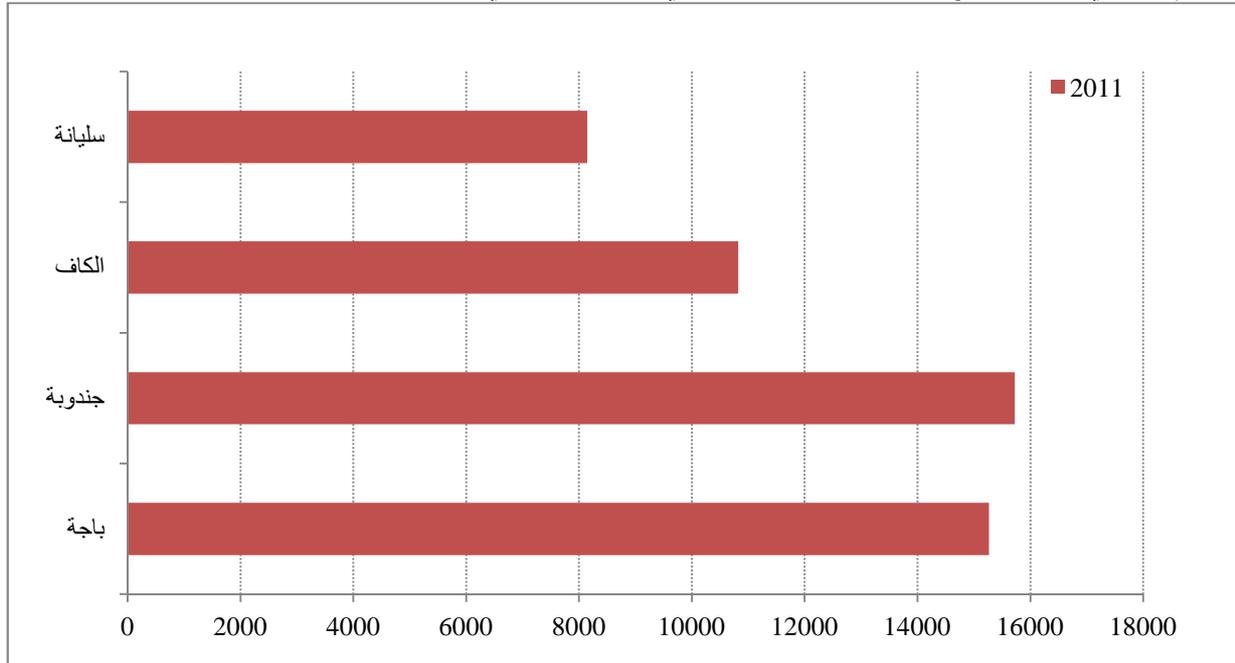
الرسم البياني 3: التوزيع الجهوي للمؤسسات في تونس الكبرى



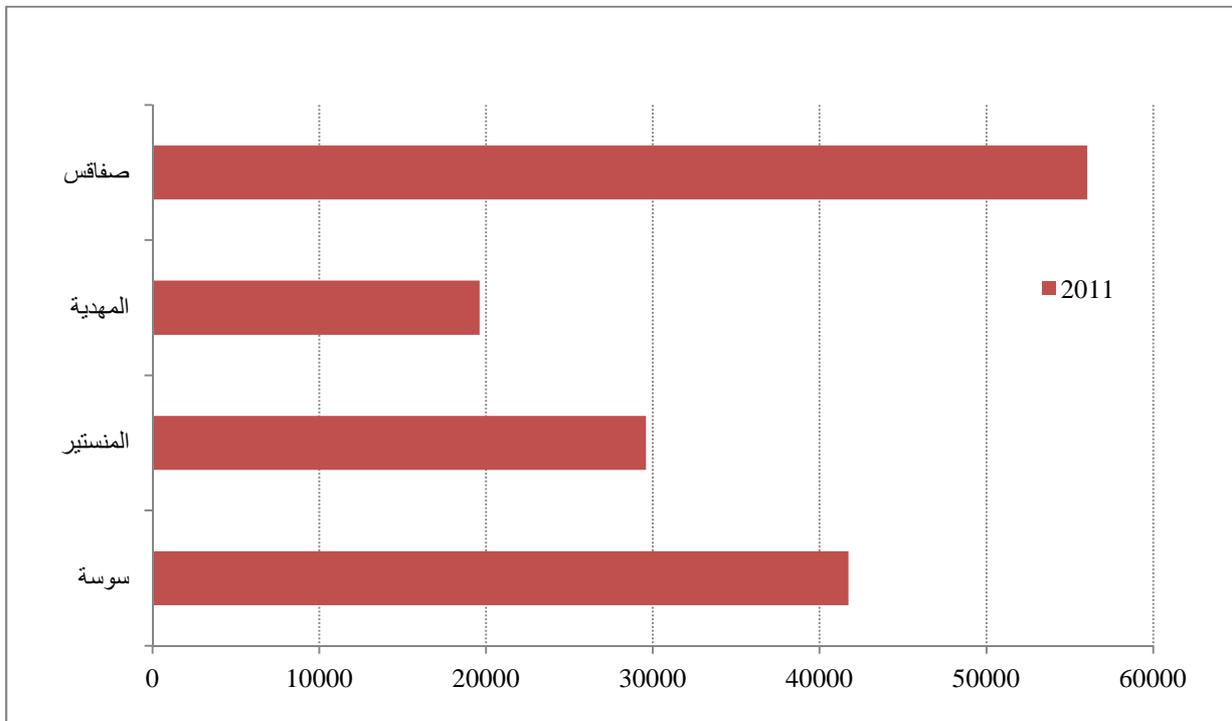
الرسم البياني 4: التوزيع الجهوي للمؤسسات في الشمال الشرقي



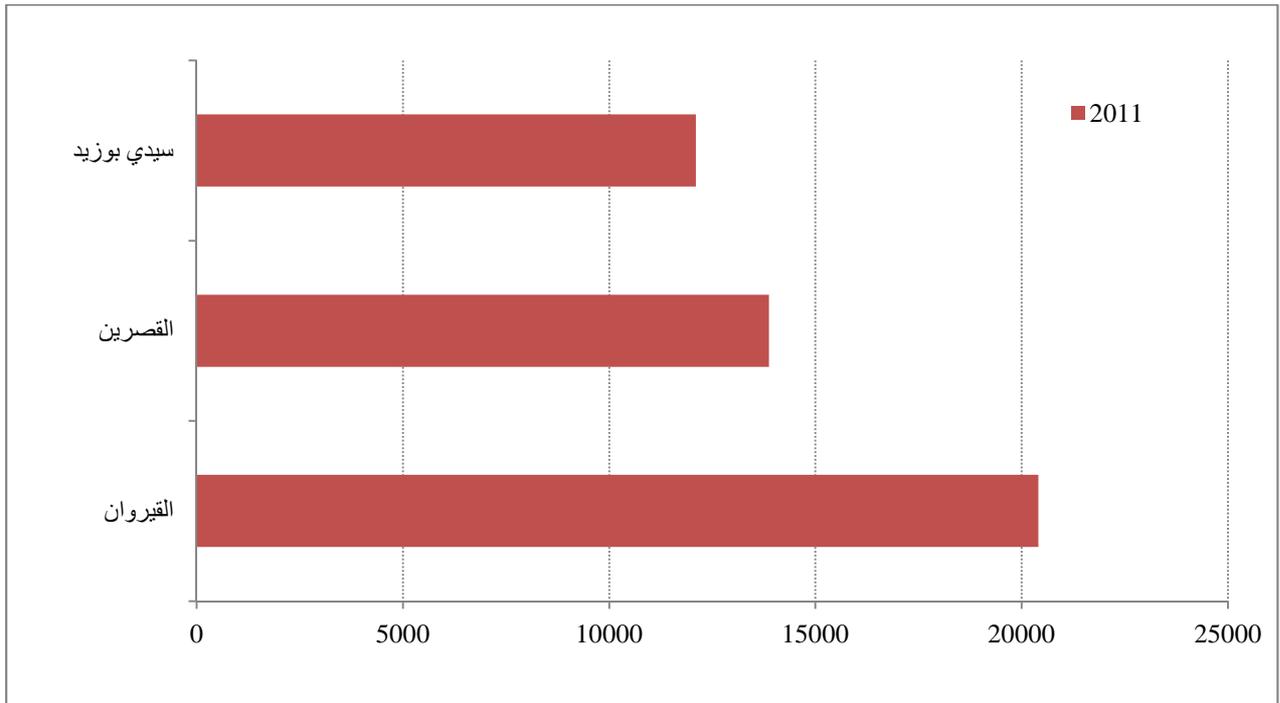
الرسم البياني 5: التوزيع الجهوي للمؤسسات في الشمال الغربي



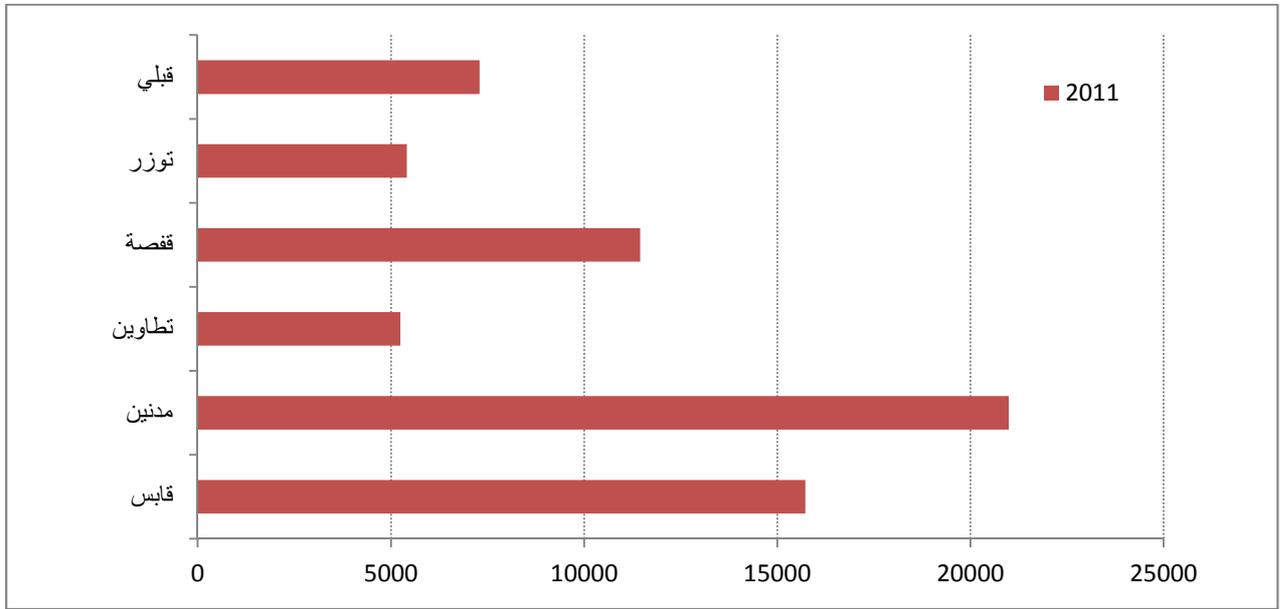
الرسم البياني 6: التوزيع الجهوي للمؤسسات في الوسط الشرقي



الرسم البياني 7: التوزيع الجهوي للمؤسسات في الوسط الغربي



الرسم البياني 8: التوزيع الجهوي للمؤسسات في الجنوب



## 5-الخلاصة و التوصيات

اعتبارا لما سبق تعتبر المؤسسات الصغيرة والمتوسطة من الركائز الأساسية للاقتصاد الحديث لسعيها في معظم القطاعات، في المرتبة الأولى إلى خلق فرص عمل وإلى المساهمة في إنتاج السلع والخدمات وخلق قيمة مضافة وذلك يتعين :

- إرساء سياسات صناعية تقضي على الفوارق الجهوية وتنصف القطاع الغير مهياً الذي تبينت هشاشته من خلال التحليل الوصفي للنسيج الصناعي التونسي و ذلك بسبب تركيبته حيث لا يمثل القطاع المهياً إلا 3%، ويمثل القطاع الغير مهياً 97%.
- دعم القطاع الغير مهياً بالتشجيعات والحوافز الضريبية على غرار ما يتمتع به القطاع المهياً من مساعدات
- إعادة هيكلة القطاع الغير مهياً وتحديثه بهدف تنويع خصائص النسيج الصناعي حتى لا يبقى مهمشا والتفكير في سياسة لتجميع المؤسسات البالغة الصغر.
- العمل على توسيع حجم المشاريع البالغة الصغر حتى يتمكن القطاع الغير مهياً من الاستفادة بجزء كبير من حوافز الاستثمار
- لا حاجة لمجلة استثمار موحدة جديدة، ربّما الحاجة تكون أكثر لمجالات خصوصية تعنتي بأقطاب جهوية وقوانين استثمار محدّدة لكل منطقة أو مجموعة من المناطق، وفقا للاحتياجات.

